

NORD PARIS EST

DE NOUVEAUX QUARTIERS
MÉTROPOLITAINS

Paris Nord-Est Elargi

*Rapport d'évaluation du processus participatif
et des modalités de la concertation 2015*

par
Michèle TILMONT,
Garante de la concertation



2015: Une année riche de mobilisation citoyenne avec un renforcement des dispositifs d'information et de participation, en application de la Charte de la concertation : un code de bonne conduite pour entendre la parole des habitants dès l'amont des projets

Au regard de l'évolution métropolitaine et des logiques de transport et de centralités, le grand projet urbain de Paris-Nord-Est Elargi, acté en 2013 sur 600 ha, représente pour Paris un des enjeux majeurs des prochaines décennies en termes de renouvellement urbain, de développement économique comme de cohésion sociale. Il ne peut être réalisé qu'avec le soutien et l'approbation des habitants et usagers de ces territoires urbains. En application de la loi sur la démocratie participative, l'année 2013 avait été marquée par des avancées significatives en matière de concertation. C'est en effet en février 2013 que le Comité permanent de la concertation avait relancé une nouvelle dynamique sur la base de plusieurs engagements de la Ville de Paris. Ils sont concrétisés en 2014 avec, notamment, la construction d'un site internet dédié au projet d'aménagement, la mise à l'étude d'une Charte de la concertation, l'ouverture en juillet de la Maison des Projets, la tenue de plusieurs réunions du Comité de suivi de l'opération Chapelle international ainsi que la création de celui de Gare des Mines-Fillettes, à l'initiative de la Mairie du 18ème arrondissement.

L'année 2015 a connu une intensification des activités d'information et de concertation sur les projets d'aménagement urbain. Les réunions publiques se sont multipliées sur trois secteurs opérationnels avec le lancement d'un nouveau Comité de suivi relatif au projet d'aménagement du Dépôt Chapelle Ordoner- Poissonniers (cf annexe: calendrier).

2015 a débuté avec la présentation publique, début février, des orientations stratégiques pour le projet urbain de Paris Nord-Est sur 600 hectares, avec l'élargissement de son périmètre jusqu'aux gares du Nord et de l'Est ainsi que les perspectives de liens à créer avec les territoires de la Plaine Saint-Denis et de Pantin dans le cadre de la Métropole du Grand Paris. Le Plan-guide proposé pour PNEE identifie des secteurs potentiels de projet qui seront les leviers de mutations urbaines dans le tissu urbain constitué.

Le point fort de cette année 2015 reste indéniablement l'adoption de la Charte de la concertation spécifique à Paris Nord-Est Elargi. Présentée lors de la réunion du Comité d'organisation de la concertation qui s'est tenue le 4 juin, cette charte formalise un certain nombre de règles à la fois sur :

- . les principes de la concertation: un code de bonne conduite qui fixe une déontologie afin de reconnaître aux citoyens, à chacun et à tous, leur qualité d'acteurs de la démocratie locale et participative ;

. le fonctionnement de la concertation sur Paris Nord-Est élargi: la gouvernance et le rôle des instances de la concertation ainsi que les formes et modalités de la participation publique avec un panel d'outils à disposition. Validée en septembre dernier, elle offre un cadre déontologique et une cohérence globale à la démocratie participative en définissant sa gouvernance et ses modalités. La demande récurrente aussi bien des habitants et usagers que des associations d'une concertation dès l'amont des projets a été entendue et se trouve maintenant inscrite dans les règles introduites par la Charte de la concertation.

La première réunion du Comité d'organisation de la concertation depuis les élections municipales de mars 2014, s'est tenue le 4 juin. Elle avait pour objectifs, comme l'a indiqué Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, d'identifier et de définir ensemble -élus, représentants des principaux acteurs de la transformation de ces territoires, aménageurs, opérateurs ainsi que usagers, habitants et associations- les modalités de la concertation. Selon lui, « ... *si, longtemps, l'aménagement de la ville a été réservée aux experts, aujourd'hui, la connaissance des citoyens augmente et ils réclament légitimement une plus grande participation à la prise de décision et à la gestion des projets...* ». Il s'est ainsi engagé à ce que cette réunion du Comité d'organisation de la concertation devienne un rendez-vous annuel pour ouvrir la participation au plus grand nombre et réfléchir à une nouvelle façon de travailler à l'échelle des 600 hectares de PNEE.

Ce bilan de la concertation sur PNEE pour 2015, se veut une mémoire de la parole des habitants, usagers des lieux, et associations attachés à leur quartier. Il s'efforce de reprendre leurs opinions et expressions émises lors des réunions publiques.

1- Une stratégie urbaine métropolitaine mise en débats

Sur les 600 ha de PNEE, un Plan-guide stratégique étudié par l'Agence François Leclercq propose une vision future à 30 ans de ces territoires pour une compréhension globale de leur devenir. Il s'agit de créer de nouvelles centralités à partir des quartiers existants et de friches industrielles ou ferroviaires à aménager. La réunion publique de présentation de ce Plan-guide, organisée le 2 février, a permis aux participants de prendre connaissance de ces orientations urbaines et de la réalité de ces territoires qui représentent 17% de celui de Paris, avec 2 fois moins d'espaces verts que dans le reste de la capitale, 314 000 habitants, dont près d'un quart de moins de 20 ans, 60 % de logements sociaux dans certains quartiers, 120 millions de voyageurs par an à la Gare du Nord et à la Gare de l'Est et 500 000 véhicules par jour sur le boulevard Périphérique. Bien que des critiques aient été formulées sur la difficulté à suivre cette présentation très dense, les échanges avec la salle ont suscité de nombreuses réactions relatives à la conception de l'aménagement urbain:

- . avec la remise en question de la volonté de « *densifier un territoire qui l'est déjà beaucoup* » selon ASAPNE, et de construire encore plus pour contribuer aux objectifs de production de logements sociaux de la Mairie de Paris fixés à 30% à horizon 2030. Pour cette association, cela risque d'aller à l'encontre d'un objectif de mixité sociale et de retour des classes moyennes dans des quartiers déjà bien pourvus en logements sociaux ;
- . avec la dénonciation par les Associations Mémoire Vivante de la Plaine et Accueil Banlieue des difficultés de circulation et de desserte en transport en commun, notamment autour de la Gare du Nord, et la revendication de circulations douces, de pistes cyclables depuis la Porte de la Chapelle;

. sur l'environnement et le manque d'espaces verts: le projet de poumon vert sur le site de Chapelle Charbon, le futur "Parc des Rails" prévu sur environ 6,6 ha, est jugé très insuffisant ;

. sur le CDG Express en aérien à la Porte de la Chapelle, inacceptable pour les associations qui militent depuis des années pour la requalification de l'échangeur de la Porte de la Chapelle. C'est selon elles "... un déni de démocratie qui hypothèque le projet PNEE".

En réponse, Jean-Louis Missika a indiqué que, au cours de l'année 2015, tous ces sujets seraient mis en concertation avec les habitants, les mairies d'arrondissement et les villes voisines, au même titre que le Plan-guide de PNEE qui servira à orienter les réflexions sur l'aménagement de Chapelle Charbon-Hébert, de la Porte de la Villette et du site Ordoner-Poissonniers.



affichage rue Ordoner : quel programme pour le Dépôt Chapelle?
collectif Dépôt Chapelle Ordoner

2- La mobilisation des publics lors des réunions des Comités de suivi

Avec trois secteurs opérationnels, les réunions des Comités de suivi sur le 18^{ème} arrondissement se sont succédées à l'initiative de la Mairie et de Michel Neyreneuf, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets de renouvellement urbain et du logement. En ce qui concerne le 19^{ème} arrondissement, la création d'un nouveau Comité de Quartier Rosa Parks- Macdonald accompagne la fin des travaux d'aménagement des entrepôts et l'arrivée de nouveaux habitants sur ce site.

Chapelle International

Les quatre réunions organisées au cours de l'année 2015, les 7 avril, 5 mai, 17 juin et 4 novembre, du Comité de suivi de l'opération Chapelle International par l'aménageur Espaces Ferroviaires ont eu pour bénéfice de suivre les évolutions des projets immobiliers qui, pour la plupart, sont passés d'une phase de définition à un stade de conception et/ ou de réalisation.

Les réactions des membres du **Comité de suivi du 7 avril**, à l'issue de la présentation des projets d'aménagement des lots F et G par la RIVP, ont porté sur la conception des logements, sur leurs superficies, sur le mode de chauffage, sur des cuisines ouvertes ou séparées entre cuisine-séjour ou cuisine-buanderie, sur l'usage des balcons, sur les espaces de rangements prévus, sur la présence de gardiens...

La réunion du **Comité de suivi du 5 mai** a été consacrée principalement à la présentation d'une stratégie de communication par l'Agence Avraidirelaville mandatée par Espaces Ferroviaires. Les membres du Comité de suivi ont validé les propositions faites portant sur :

- . un projet de palissage informative sur le chantier, des documents d'information: lettre trimestrielle et flash d'info chantier diffusés aux riverains. La frise d'information du public longue de 52 mètres a été mise en place le long du boulevard Ney et inaugurée le 8 juillet en présence des principaux acteurs de ce projet et des riverains tandis que les premières Lettre d'info et Flash d'info ont été publiés en juillet et octobre ;

- . un site internet avec des ressources documentaires consultables, notamment le projet d'un film sur *le chantier en direct* à partir d'une image par jour prise par une webcam située rue des Poissonniers. Les membres du Comité ont cependant introduit des demandes complémentaires : celle d'un lieu d'exposition et de réunion sur le site ainsi que l'organisation de visites de chantier pour les adultes et aussi pour les enfants ; un projet pédagogique qui serait à monter avec des enseignants.

L'ordre du jour de la réunion du **Comité de suivi du 17 juin** a porté sur la présentation du projet de base logistique dont le chantier a effectivement démarré en août et doit se terminer en juin 2017, et le projet d'aménagement des espaces publics proposé par l'AUC, maître d'oeuvre des espaces publics. L'aménagement de la toiture de la base logistique par la Ville de Paris sur 10.000 m² est pour une partie (6.175 m²) destinée à l'agriculture urbaine avec trois formes d'exploitation (serres, bacs, plein-sol), et pour une autre partie (3.780 m²) à des équipements sportifs.

Cette réunion à caractère plus d'information que de concertation a entraîné cependant un certain nombre de questions portant, par exemple, sur la centrale photovoltaïque prévue, sur la fermeture du site en bordure du faisceau ferroviaire, sur le nombre d'emplois créés par la pépinière d'entreprise, sur l'accès public au toit-terrasse et aux terrains de sport. Le caractère durable de ces équipements a été interrogé par rapport à la récupération des eaux pluviales et à la récupération de la chaleur émise par le Data center prévu, et aussi par rapport à la réutilisation des pavés du site pour les espaces publics. Egalement, un débat s'est engagé sur les places de stationnement à prévoir entre partisans d'un nombre minimal et ceux qui souhaitent des possibilités suffisantes pour les visiteurs et les utilisateurs des commerces.

Une question importante pour les riverains est celle de l'interface entre la promenade plantée en limite de l'opération et les ensembles de logements existants rue de la Chapelle. Michel Neyreneuf a ainsi proposé une réunion avec les bailleurs sociaux (ICF, 3F, Paris Habitat, RIVP) sur l'aménagement et la gestion de cet entre-deux, réunion qui devrait être programmée en 2016.

Les points forts de la réunion du **Comité de suivi du 4 novembre**, le 21^{ème} sur ce secteur opérationnel, ont porté sur:

- . l'état d'avancement du chantier de la halle logistique SOGARIS ouvert début septembre, dont la livraison est prévue en juin 2017. Des plaintes des riverains et de l'association Cactus Initiatives, fin octobre, concernant les nuisances du chantier ont été réitérées en séance et il a été demandé également à la SOGARIS de prendre en compte une démarche d'insertion ;
- . les résultats des consultations concernant les lots E, (projet SOGEPROM, architectes MOA, Brenac et Gonzalez) et A,B et C (projet SODEARIF, architectes en cours de désignation). Si des représentants des associations ont bien été invités à participer aux jurys de sélection des équipes de maîtrise d'oeuvre, il n'en a pas été de même pour le concours du lot D portant sur la conception d'une école et d'une crèche organisé par la Ville de Paris, en contradiction avec les principes de la Charte de la concertation ;
- . la présentation du site internet Chapelle international en construction.

Si ce Comité de suivi se révèle exemplaire, on peut cependant regretter, malgré des demandes formulées à plusieurs reprises, le manque de documents graphiques communiqués à ses membres leur permettant d'apprécier la volumétrie générale des formes urbaines de ce futur quartier. A la demande d'ASAPNE, les prochains Comités de suivi devraient aborder la question de l'intégration du projet dans son environnement urbain afin de pouvoir apprécier l'implantation des nouvelles constructions et des aménagements futurs par rapport aux immeubles existants, ainsi que les liaisons avec le futur site universitaire Condorcet à la Porte de la Chapelle.

Gare des Mines- Fillettes

Le **Comité de suivi du 7 juillet 2015** a relancé la concertation après la première réunion publique d'information de juillet 2013 sur ce secteur opérationnel. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées à la Mairie du 18^{ème} arrondissement pour entendre les élus de la Ville de Paris et les représentants des collectivités voisines réaffirmer leurs volontés de mettre en place un processus de concertation étendu tout au long du projet d'aménagement de ce secteur compris entre la Porte de la Chapelle et la Porte d'Aubervilliers. Eric Lejoindre, Maire du 18^{ème}, a ainsi pu déclarer que le projet de la Gare des Mines avait vocation à évoluer au travers de la dynamique de concertation et devait être à la fois construit avec ses habitants actuels et pensé pour ses habitants futurs. Conformément aux délibérations du Conseil de Paris des 17,18 et 19 novembre 2014 qui fixent les objectifs d'aménagement et les modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC), il a été annoncé qu'une première phase de concertation se déroulerait entre 2015 et 2016, avant l'enquête publique et la désignation d'un aménageur, avec un bilan de la concertation annexé au dossier de réalisation de la ZAC.

Les débats avec la salle ont été nourris autour de différents thèmes comme la densité et l'environnement, le nombre et la typologie des logements prévus, le devenir des quartiers enclavés de Charles Hermite et Valentin Abeille, la couverture du périphérique, les liaisons et cheminements ainsi que la reconstitution de l'offre sportive, les transports en commun, le futur Marché des 5 continents, et le CDG Express, projet qui nécessitera une nouvelle enquête publique selon Jacques Baudrier, Conseiller de Paris.

A propos de la concertation, ASAPNE a regretté que la Ville de Paris n'ait pas respecté les engagements pris précédemment. Une délibération de novembre 2010 confiait à la maîtrise d'oeuvre urbaine une mission de concertation qui n'a pas pu être menée comme prévu entre 2012 et 2013. Elle a été rendue impossible du fait de questionnements non encore tranchés relatifs notamment au décaissement du périphérique. Ce qui a donné l'occasion à ASAPNE de réaffirmer, une fois encore, la nécessité d'une concertation le plus en amont possible afin que les habitants puissent débattre et donner leur avis sur la programmation.

Pour un autre participant, une interrogation se pose: reste-t-il des marges de manœuvre ? Sur quels sujets les habitants peuvent-ils avoir une influence concrète ?

En réponse, Patrick Braouezec, Président de Plaine Commune, est intervenu pour indiquer que la concertation interroge tous les élus. « ...*Ce sont des projets complexes à 10 ou 20 ans et il faudra qu'ils évoluent au fil des changements de société. Qui peut affirmer que les réponses d'aujourd'hui seront toujours d'actualité demain? La concertation doit aider à projeter et à anticiper cet avenir. ..* »

Le dispositif envisagé sur Gare des Mines-Fillettes comprend trois temps:

- . une appréhension du projet par une marche exploratoire et un atelier-débat sur la programmation (10 octobre et 5 novembre)

- . une réflexion sur les espaces publics

- . un atelier-débat sur la mixité programmatique (vie de quartier, vie étudiante, emploi et attractivité économique...) prévu au 1er trimestre 2016.

A propos de la Maison des projets, qualifiée de “ *petit magasin ouvert seulement les mercredis* “, il a été regretté que son ouverture reste limitée alors que “... *Paris Nord Est mérite mieux* ”. Pour le Maire du 18ème, le rôle de la Ville est de mettre à disposition du public des lieux d'information comme la Maison des Projets mais aussi de mener des actions “hors les murs” pour amplifier la concertation et aller vers les différents publics, là où les gens vivent.

La marche de reconnaissance des lieux organisée le 10 octobre a permis aux participants de formuler des observations lors de **l'atelier-programmation du 5 novembre**.

L'objectif de cet atelier était de favoriser l'expression directe des habitants. Ils étaient invités à réagir à la présentation du projet proposé par l'Agence Devillers et à en discuter entre-eux par tables-rondes, avant une restitution finale des échanges. Ils se sont exprimés notamment sur:

- . le désenclavement du quartier enserré entre le boulevard périphérique, l'échangeur de la Porte de la Chapelle et le boulevard des Maréchaux et notamment l'immeuble Valentin Abeille.

L'entrepôt Ney apparaît aussi comme un barrage à l'ouverture de la Cité Charles Hermite alors que certains s'interrogent sur son devenir ;

- . la disparition des commerces, principalement les épiceries du quartier et les difficultés d'accès au Centre commercial du Millénaire ;

- . le manque d'activités pour les jeunes enfants ;

- . le manque d'espaces verts et l'intérêt d'un projet comme le Parc des rails à Chapelle Charbon, bien que pour la Ville le quartier Charles Hermite ne soit pas déficitaire (environ 4,5 m2 par habitant à comparer à la moyenne parisienne de 2,5 m2) ;

- . les nuisances liées au périphérique ;

- . l'insécurité du square Charles Hermite “... *entre les rats et les seringues...*” ;

- . l'augmentation probable du trafic et des besoins en stationnement engendré par le futur Marché des 5 continents ;

- . le type de mixité sociale à réintroduire au sein de la cité Charles Hermite ;

- . la demande d'équipements publics comme une médiathèque, une piscine ...

- . la possible démolition de la Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, inquiétude à laquelle a répondu la Mairie du 18ème en assurant que si cette Chapelle devait être démolie, elle serait auparavant reconstruite sur un emplacement à proximité.

Sur tous ces points, l'Agence Devillers a avancé des pistes possibles de solution à étudier dans le cadre de l'avancement du projet et la Mairie a conclu sur la nécessité d'une réflexion à une plus large échelle pour insérer le secteur de Gare des Mines-Fillettes dans un projet global avec l'ensemble Chapelle Charbon-Hébert, en continuité avec le secteur Chapelle international et le Campus Condorcet et plus largement encore avec les aménagements prévus sur la Plaine Saint- Denis et Aubervilliers.

Ordoner-Poissonniers

L'accueil des participants par le Maire du 18^{ème} arrondissement lors de **la réunion publique du 24 septembre** a permis à celui-ci de souligner que la concertation sur ce nouveau secteur de PNEE est organisée très en amont pour garantir une réelle implication du Comité de suivi qui doit se constituer, suite à cette réunion. Des orientations urbaines et programmatiques sont proposées sur la base d'études préalables menées par l'agence Güller/Güller (groupement François Leclercq). Les premières réactions enregistrées indiquent des avis réservés principalement sur la densification trop importante de ce site, sur le pourcentage de logements sociaux jugé très élevé et contraire à un objectif de mixité sociale et sur l'insuffisance des 4.000 m² d'espaces verts prévus. Pour ASAPNE, les choix programmatiques devraient pouvoir être débattus en Comité de suivi.

L'association Culture sur Cour souhaite que ces orientations incluent l'ensemble des projets sur ce secteur, notamment la réhabilitation des immeubles barres ICF / La Sablière, et que le programme des équipements fasse l'objet d'une étude à l'échelle de ce quartier qui comprend déjà un grand nombre d'équipements scolaires. Plusieurs participants rappellent la valeur mémorielle et patrimoniale de ce site ferroviaire du Dépôt Chapelle. D'autres jugent ces orientations urbaines comme les prémices d'un projet des années 70 avec un urbanisme de barres et non pas un urbanisme de rues qui tienne compte du tissu faubourien et demandent que le projet immobilier prévu au 26 rue Ordoner soit intégré dans la réflexion. L'Association Table de quartier Amiraux Simplon Poissonniers souhaite être destinataire des informations sur ce projet au fur et à mesure de son avancement comme, par exemple, des documents graphiques présentés pour les diffuser dans le cadre des rencontres et des échanges qu'elle organise régulièrement. Différents points font l'objet de remarques qui seront reprises lors du Comité de suivi du 13 octobre notamment sur le chiffre avancé de réalisation de 500 nouveaux logements .

La première **réunion du Comité de suivi Ordoner-Poissonniers, le 13 octobre**, peu de temps après, a permis de rappeler les orientations d'aménagement et le programme présentés lors de la réunion publique du 24 septembre :

- . réaliser un quartier mixte avec un objectif de 500 logements dont au moins 50% de logements sociaux, des activités, un hôtel et des commerces, des équipements publics (crèche, école) et un espace vert de 4.000 m² ;

- . désenclaver le secteur en créant une voie nouvelle et des circulations douces. Le futur aménageur, Espaces Ferroviaires, filiale immobilière de la SNCF, s'est engagé à ce que plusieurs scénarios soient élaborés sur la base de ce programme pour en débattre en Comité de suivi et vérifier la faisabilité de 500 nouveaux logements. Le Comité de suivi a été associé, le 29 octobre, avec voix délibérative, à la désignation du maître d'oeuvre urbain: l'Agence Saison-Menu mandatée pour concevoir et suivre la réalisation de ce nouveau quartier dans une démarche concertée avec la Ville de Paris, la SNCF, les habitants et les associations de riverains. Espaces Ferroviaires a confirmé que le projet urbain serait défini dans le respect des orientations d'aménagement et du programme prévisionnel en concertation avec les riverains.

Une marche commentée du site Ordoner-Poissonniers, le 12 décembre, a rassemblé une quarantaine de participants qui ont pu découvrir ce site de 3 ha dévolu au projet d'aménagement, ses potentialités, ses contraintes et visiter le Dépôt Chapelle avec l'atelier de levage des autorails et la grande halle de remisage des locomotives à vapeur qui pourrait être conservée et reconvertie.

3 – L'efficacité des outils de la concertation

La Maison des projets

Ouverte au 40 Bd Ney depuis juin 2014, elle accueille les visiteurs tous les mercredis après-midi et les premiers samedis de chaque mois. Sa fréquentation variable selon les permanences n'est facilitée, ni par son exigüité qui ne permet pas de tenir des réunions de groupe, ni par sa localisation sur le boulevard Ney où il y a peu de passages.

Un premier bilan, un an après son ouverture, montre que s'il y a un intérêt manifeste suscité par la maquette présentée, les visiteurs restent peu nombreux avec des objets de visites très divers. Si on tente une catégorisation, ce sont :

- . des personnes plutôt âgées, pour la plupart habitants de la cité Charles Hermite qui expriment des « **plaintes** », des désagréments comme l'isolement, l'enclavement, l'insécurité, les embouteillages, la pollution, la drogue et la prostitution ;

- . des jeunes actifs dont la visite est liée à des **projets professionnels**, commerçant, boulanger, cordonnier, ou encore entreprise de spectacle, architecte...

- . des personnes, plutôt des femmes, à la **recherche de logements**;

- . des **animateurs d'association**, conseil de quartier, l'AFEV 75...

Enfin, cependant peu nombreuses, des personnes à la recherche **d'information sur le projet d'aménagement**, principalement sur le CDG Express qui inquiète, et aussi sur la date de mise en service de la passerelle au droit de l'UGC pour se rendre plus facilement au Centre commercial du Millénaire.

Si le plus généralement, les visiteurs reconnaissent une transformation positive du quartier (cependant plus dans le 19^{ème} que dans le 18^{ème}), une amélioration de leur cadre urbain, ils apparaissent peu concernés, isolés sans lien de sociabilité.

Quelques pistes possibles pour créer des événements, des animations, seraient de montrer des vidéos, des films sur un écran mural avec de la musique, des images qui fassent réagir les visiteurs, de continuer à travailler avec les associations locales comme l'Agence de concertation Ville Ouverte s'efforce de le faire. Ou encore de présenter les résultats de l'appel d'idées "réinventer Paris sur le 19^{ème} et sur le 18^{ème} avec de projet d'*Ilôt fertile* sur le triangle Eole- Evangile L'absence de maquette représente un handicap, temporaire certes, mais très réel.

Le site internet PNEE

Avec trois entrées possibles: *Comprendre, Participer, Rechercher*, la nouvelle plate-forme participative, <https://paris-nord-est.imaginons.paris>, mise en ligne depuis juin 2015, a enrichi le site internet de PNEE. Elle offre notamment aux internautes, à la condition qu'ils s'inscrivent et ouvrent un compte, la possibilité de participer aux débats sur un secteur d'aménagement ou de contribuer à la concertation sur une thématique donnée. Plusieurs moyens de participation numérique sont à leur disposition avec un formulaire de contact concertation@parisnordest.fr pour adresser une question à l'équipe projet : un forum de débats par secteur opérationnel et une carte interactive qui permet de localiser les contributions sur le territoire de Paris-Nord-Est. Les contributions envoyées sur la plate-forme entre le 9 juin et le 27 juillet ont été au nombre de 17 messages postés dont 10 en provenance d'un seul et même internaute et un d'ASAPNE rappelant ses observations sur la Charte de la concertation. La rubrique *Les temps de rencontre* présente les diaporamas et les compte-rendus des réunions publiques mais ceux des Comités de suivi n'y figurent pas.

Le site internet Chapelle international

<https://chapelleinternational.sncf.com>

Un site d'information attractif sur le projet d'aménagement de Chapelle International a été ouvert par Espaces Ferroviaires à la mi-décembre. Son espace réservé aux membres du Comité de suivi permet d'archiver différents documents comme les compte-rendus de réunion, lettre d'information (1^{er} juillet 2015) et flash d'information (1^{er} octobre 2015) à destination des riverains.

EN CONCLUSION

Malgré un bilan positif, auquel ont contribué les associations et tous les publics qui se sont manifestés, certaines limites à la concertation existent. Elles sont dues essentiellement à la difficulté à fédérer davantage les territoires et leurs acteurs. La concertation est à la mesure de ce vaste projet urbain qui se met en place sur une mosaïque de territoires, avec des opérations échelonnées dans le temps, sans aménageur unique. Les études sont longues, la maîtrise foncière est lente quand bien même il s'agisse de friches ferroviaires. Les procédures sont complexes. Le projet n'est pas encore stabilisé principalement du fait des incertitudes qui règnent sur le tracé du CDG Express. Un calendrier long sur 10 à 15 ans rend difficile de se projeter à cet horizon. La concertation s'organise au rythme de ces avancées.

Plusieurs points sont à noter au bilan de 2015 :

- . la volonté sincère de la part des élus et des aménageurs d'entendre la parole des habitants en application de la Charte de la concertation ;
- . l'intérêt et les prises de positions de plus nombreuses et diverses associations qui se sont manifestées cette année pour la première fois et ont pris part aux débats. Elles ont pris l'initiative de balades urbaines, de visites de sites, d'ateliers de discussion ;
- . la convergence des opinions exprimées, quelque soit le secteur opérationnel concerné, sur la densité urbaine, sur la question du logement et la mixité sociale, sur les espaces verts, sur le développement durable, sur la requalification de la Porte de la Chapelle, sur le rejet du tracé en aérien du CDG Express. Des questions récurrentes se sont exprimées une fois encore cette année avec les voix nouvelles d'associations locales ;
- . les diverses réunions organisées cette année 2015 ont été pour la plupart des réunions d'information plus que de concertation, souvent par manque de temps. Cependant, à chaque fois, des questions pertinentes ont été posées qui témoignent d'un réel intérêt des publics pour le futur de leur cadre de vie urbain. Il leur manque cependant une compréhension des cheminements décisionnels par rapport aux contraintes juridiques qui fixent dans l'espace et dans le temps les principales étapes des procédures d'aménagement auxquelles ils seront associés ;
- . l'efficacité relative des outils de la concertation et le constat d'échec des dispositifs de concertation numérique mis en oeuvre. Si les associations savent se faire entendre, les riverains comme les habitants ou les usagers se montrent intéressés à être tenus informés mais formulent peu de propositions. Par contre, les dispositifs d'information ont fonctionné à plein : mise en ligne quasi immédiate des diaporamas présentés lors des réunions publiques; compte-rendus publiés sur le site, bien que parfois avec retards ...

Ce bilan largement positif présente cependant des limites à la concertation. Des améliorations pourraient être envisagées afin de :

- . surmonter les difficultés actuelles d'animation de la Maison des projets;
- . organiser une échelle de concertation s'appuyant plus largement sur l'organisation des Conseils de quartier pour légitimer la concertation en reliant projets de rénovation relevant de la politique de la ville et projets d'aménagement urbain dont les temporalités sont différentes;
- . expliciter l'objectif de réalisation de logements sociaux dans leur déclinaison sur PNEE ;

. répondre à la demande d'un *zoom* à plus large échelle tenant compte des évolutions du Plan-guide stratégique pour comprendre le contexte urbain des opérations engagées, leur cohérence, leurs liens à venir par les cheminements, le traitement des espaces publics...
L'importance du projet de Campus Condorcet, par exemple, justifie fortement la demande d'une réunion commune avec, en tout premier lieu, le Comité de suivi de Chapelle International. Ce manque d'une vision intégratrice partagée nécessite de convaincre qu'il ne s'agit pas de plusieurs projets mais d'un seul et même projet à l'échelle de ces territoires.

Le prochain Comité d'organisation de la concertation 2016 devra être l'occasion de formuler des propositions sur ces points, notamment sur la possible réduction des coupures spatiales et temporelles entre opérations pour créer du lien et de la synergie, pour favoriser l'insertion de ces morceaux de ville dans la Ville.

Je remercie les Services de la Ville de Paris et particulièrement la Direction de l'urbanisme et son Service Communication et Concertation qui, cette année encore, m'ont apporté tout leur soutien dans l'exercice de ma mission de Garant.

Michèle TILMONT

Garante de la Concertation sur Paris Nord Est

